

RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL

La rémunération moyenne du travail par heure travaillée constitue l'un des éléments essentiels de comparaison entre pays des coûts unitaires de la main-d'œuvre et elle est devenue particulièrement parlante dans le contexte de l'aggravation des déséquilibres au sein de la zone euro. La compétitivité à l'intérieur de l'Union monétaire peut se trouver érodée lorsque les salaires augmentent plus vite que la productivité.

Définition

La rémunération du travail par heure travaillée est définie ici comme la rémunération totale des actifs occupés, divisée par le nombre total des heures travaillées. La rémunération du travail est calculée comme la somme des salaires bruts et des cotisations sociales des employeurs. Les données concernent l'ensemble de l'économie et les pays pour lesquels des séries temporelles de données sur les heures travaillées sont disponibles dans la *Comptes nationaux annuels de l'OCDE*.

Comparabilité

La principale source de données utilisée pour construire l'indicateur de la rémunération totale du travail par heure travaillée est celle des *Comptes nationaux annuels de l'OCDE*, où les données sont calculées sur une base similaire pour tous les pays. Cette source garantit un degré assez élevé de comparabilité d'un pays à l'autre, malgré des différences dans les façons d'appliquer les lignes directrices internationales dans ce domaine.

Pour calculer la rémunération totale de l'ensemble des personnes qui travaillent, et non uniquement des salariés, un

ajustement est réalisé pour les travailleurs indépendants. On part de l'hypothèse que la rémunération horaire est équivalente pour les travailleurs indépendants et pour les salariés. La validité de cette hypothèse est variable selon les pays, les activités économiques et au fil du temps, ce qui peut peser sur la comparabilité des estimations.

La mesure des apports de travail la plus couramment utilisée est le nombre d'heures réellement travaillées, lesquelles correspondent aux horaires normaux de travail des salariés à temps plein et à temps partiel, des heures supplémentaires rémunérées et non rémunérées, des heures travaillées dans des emplois d'appoint, ainsi que des heures non travaillées pour cause de jours fériés, de congés payés annuels, de grèves et conflits du travail ou d'intempéries, ainsi qu'en raison des conditions économiques ou d'autres circonstances. Dans la plupart des pays, les enquêtes sur la population active constituent la principale source de données permettant de mesurer les heures réellement travaillées, mais certains pays utilisent uniquement, ou en complément, des données tirées d'enquêtes réalisées auprès des établissements ou des sources administratives. Si le recours à ces différentes sources peut amoindrir la comparabilité des niveaux, il ne devrait en revanche pas réduire autant la validité des comparaisons des évolutions dans le temps.

En bref

Entre 2001 et 2012, et pour les pays pour lesquels on dispose de données, la rémunération moyenne du travail par heure a progressé de 3,6 % par an dans les pays de l'OCDE et de 3 % dans les pays de la zone euro.

Comparer la rémunération annuelle du travail entre pays et au fil du temps peut apporter un éclairage sur les évolutions des balances commerciales, en particulier dans les zones d'unité monétaire. En règle générale, les balances commerciales bilatérales à l'intérieur de la zone euro devraient, toutes choses étant égales par ailleurs, être stables dans l'ensemble si dans chaque pays, la rémunération horaire progressait annuellement de conserve avec la productivité moyenne du travail.

Sur la période 2001-07 en moyenne, la Grèce et l'Espagne ont enregistré une hausse des salaires sensiblement supérieure à celle de la productivité du travail, d'où une détérioration de leur compétitivité par rapport à l'Autriche, la Finlande et l'Allemagne, pays dans lesquels la progression des salaires a été modérée.

Depuis 2007, les données annuelles sur la rémunération du travail par heure travaillée indiquent un certain rééquilibrage au sein de la zone euro. Entre 2007 et 2012, la hausse annuelle de la rémunération du travail par heure travaillée a été en moyenne inférieure à celle de la productivité en Grèce, au Portugal et en Espagne, et supérieure à celle de la productivité en Autriche, en Belgique ainsi qu'en Finlande et en Allemagne.

Sources

- OCDE (2013), *Principaux indicateurs économiques*, Éditions OCDE.
- OCDE (2013), *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*.

Pour en savoir plus

Publications analytiques

- OCDE (2013), *Panorama des comptes nationaux*, Éditions OCDE.

Publications méthodologiques

- OCDE (2013), *2013 OECD Compendium of Productivity Indicators*, Éditions OCDE.


Sites Internet

- Principaux indicateurs économiques de l'OCDE, www.oecd.org/std/pie.
- Statistiques sur la productivité, www.oecd.org/fr/std/stats-productivite/.

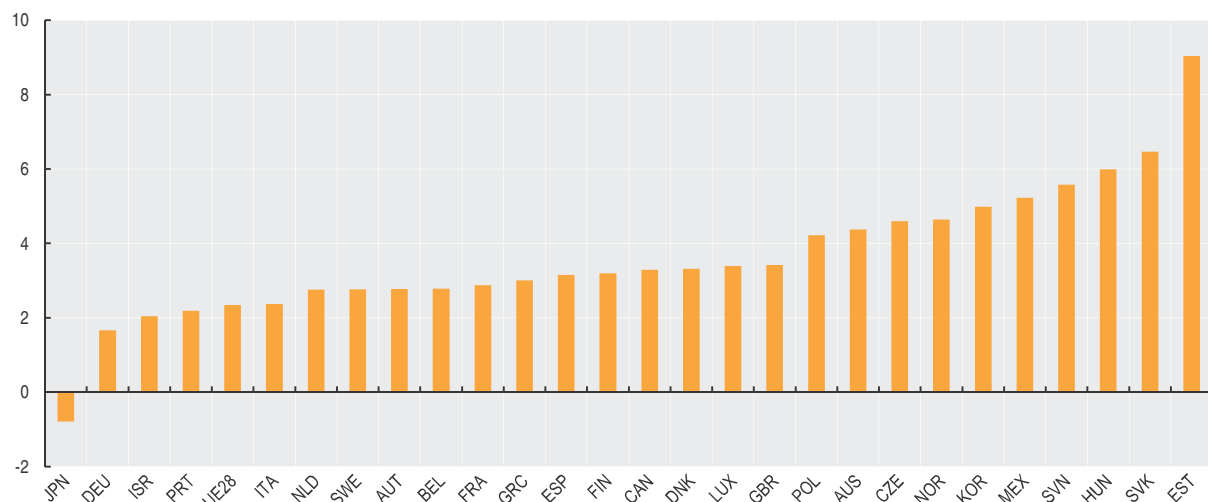

Rémunération du travail par heure travaillée : économie totale

Croissance annuelle en pourcentage

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Allemagne	3.2	2.8	1.9	1.8	0.5	0.3	1.2	0.7	2.1	3.6	0.3	2.7	3.3
Australie	4.3	5.3	3.8	4.5	4.3	3.8	5.4	5.5	3.2	3.1	5.9	4.4	..
Autriche	2.5	1.7	2.2	2.1	0.9	2.9	4.4	2.9	3.8	4.6	1.7	1.7	3.6
Belgique	1.2	4.0	4.4	1.9	1.5	2.1	3.5	3.2	3.8	2.7	1.2	2.7	3.8
Canada	5.4	3.2	2.4	3.1	2.9	4.8	5.0	3.5	2.7	3.2	2.0
Chili
Corée	6.9	4.3	6.6	7.0	2.2	5.4	9.4	-1.4
Danemark	3.1	3.8	4.5	4.0	3.2	3.7	2.9	5.1	3.5	3.1	4.8	0.4	1.5
Espagne	2.8	3.2	3.3	3.5	3.0	3.9	4.1	5.6	6.5	3.8	0.2	0.7	0.4
Estonie	..	9.6	9.1	10.9	11.3	9.7	14.7	24.9	11.3	4.0	-0.2	-1.7	7.8
États-Unis
Finlande	4.3	5.1	2.0	2.9	3.4	4.1	3.1	3.7	5.3	3.0	1.5	3.2	3.3
France	5.2	3.2	6.0	3.0	1.4	3.4	4.8	1.6	2.0	3.2	1.9	2.3	2.3
Grèce	5.5	3.4	11.8	6.8	4.9	4.9	3.2	5.4	2.8	6.3	-2.9	-4.9	-3.9
Hongrie	15.5	17.6	12.9	11.8	9.8	6.7	5.7	5.8	7.0	-0.9	-0.3	2.5	5.8
Irlande
Islande
Israël	5.5	4.4	0.0	-1.0	1.9	2.6	6.9	0.3	2.2	0.9	3.5	3.4	..
Italie	2.2	3.9	2.8	2.9	2.8	3.5	2.1	2.3	3.2	2.0	2.3	1.0	1.2
Japon	-0.4	0.5	-1.4	-2.3	-1.9	0.0	-1.5	-0.8	1.4	-1.1	-1.0	0.7	..
Luxembourg	2.7	3.4	5.6	2.7	3.2	3.0	6.0	2.4	2.5	2.4
Mexique	19.7	12.1	3.0	9.7	3.8	1.9	5.5	5.6	4.4	8.2
Norvège	6.1	7.6	5.4	5.1	2.8	4.3	5.6	5.7	5.9	4.9	2.6	4.5	4.2
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	5.1	5.3	5.3	3.8	3.7	1.7	2.5	3.2	2.7	2.8	1.5	1.4	1.8
Pologne	10.9	10.1	2.9	1.7	1.8	1.9	1.9	4.9	9.3	4.3	4.7	5.2	8.0
Portugal	5.8	4.7	3.7	3.8	2.3	4.7	2.2	3.3	3.6	2.5	1.8	-0.3	-3.3
République slovaque	13.4	6.6	12.1	11.5	5.5	7.0	7.9	8.2	6.8	3.6	3.1	2.7	3.3
République tchèque	7.9	13.8	8.2	8.8	7.0	3.4	7.0	6.5	4.0	0.3	1.0	2.0	2.8
Royaume-Uni	6.4	5.3	3.7	5.4	5.1	2.4	5.6	4.5	2.9	2.6	3.0	1.8	0.7
Slovénie	..	13.2	5.7	6.9	5.9	8.5	6.8	6.9	6.6	8.6	2.2	3.2	0.5
Suède	8.6	5.8	4.5	4.3	2.4	3.4	2.2	4.4	0.9	2.1	1.3	1.1	4.0
Suisse
Turquie
UE-28	6.4	4.0	3.6	1.4	2.4	2.7	3.1	3.1	0.7	0.1	2.8	1.9	4.2
OCDE
Afrique du Sud
Brésil
Chine
Fédération de Russie
Inde
Indonésie

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933038533>
Rémunération du travail par heure, économie totale

Croissance annuelle moyenne en pourcentage, 2001-12 ou dernière période disponible


 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933035968>



Extrait de :
OECD Factbook 2014
Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/factbook-2014-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Rémunération du travail », dans *OECD Factbook 2014 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/factbook-2014-17-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.